

DÉLIBÉRATION N° 15/150

Séance du vendredi 22 juin 2015

Approbation du compte financier 2014

Le Conseil d'administration de l'Établissement public du Palais de la découverte et de la Cité des sciences et de l'industrie réuni le 22 juin 2015,

Vu le décret n° 2009-1491 du 3 décembre 2009 portant création de l'Établissement public du Palais de la découverte et de la Cité des sciences et de l'industrie,

Vu les articles 6, 8 et 9 du décret susvisé,

DÉCIDE

- d'approuver le compte financier 2014 arrêté définitivement en enveloppe de :
 - Fonctionnement à un total de dépenses de 141.457.160 € et de 144.857.355 en recettes, l'équilibre étant réalisé par un bénéfice de 3.400.195 €.
 - Investissement à un total de dépenses de 15.562.009 € et de 17.043.865 € en recettes (dont 8.525.292 € au titre de la capacité d'autofinancement), l'équilibre étant réalisé par apport sur fonds de roulement de 1.481.856 €.
- l'affectation du résultat de l'exercice 2014 soit de 3.400.195 euros au compte de réserves facultatives.

Fait à Paris,
Le 22 juin 2015

Le Secrétaire général du Ministère de la
Culture et de la Communication

